



Extract of Acrimed | Action Critique Médias

<http://www.acrimed.org/Maison-fondée-en-1996-par-Henri-Maler-et-Compagnie>

Maison fondée en 1996 par Henri Maler et Compagnie

- Notre association - Nos objectifs - Qui sommes nous ? -



Publication date: vendredi 1er mars 1996

Copyright © Acrimed | Action Critique Médias - Tous droits réservés

Un certain mois de mars 1996

Tout commença par un mouvement social

Le 15 novembre 1995, Alain Juppé, alors premier ministre, annonce un plan de réformes des retraites et de la sécurité sociale. Ce « plan Juppé » provoque, pendant les mois de novembre et décembre, un mouvement de grèves et de manifestations d'une ampleur inégalée.

Ledit plan reçoit alors, à quelques réserves près, l'appui de la CFDT et de pétitionnaires réunis autour de la revue Esprit, auquel répond un appel de soutien aux grévistes lancé le 4 décembre 1995 [1]

Au sein du petit collectif qui anime la pétition et les initiatives prises dans son sillage, l'exaspération contre le traitement médiatique du mouvement est telle que surgit l'idée de constituer un observatoire des médias. L'urgence du soutien au mouvement diffère sa mise en oeuvre.

Et Acrimed fut

Mais l'idée est reprise par Henri Maler qui rédige avec Yvan Jossen (décédé le 1er août 2007) un « [Appel pour une action démocratique sur le terrain des médias](#) », lequel précise que les signataires « apportent leur soutien à la fondation de l'association "Action Critique Médias" ».

L'association est officiellement fondée le 29 mars 1996. L'Assemblée générale constitutive adopte ce jour-là un court texte d'orientation : « [Notre action, notre critique, notre média](#) ».

Parmi les fondateurs les plus actifs de l'association, on relève les noms de Patrick Champagne, Yvan Jossen, Henri Maler, Eric Marquis, Jacques Soncin et quelques autres [2].

Henri Maler en devient le président (... pour qu'elle soit enregistrée à la Préfecture) : il en sera le principal animateur jusqu'en janvier 2015.

Acrimed

[1] Cet appel a une (petite) histoire. Il est le produit de la fusion entre deux courts textes (l'un rédigé par Denis Berger, Henri Maler et Michèle Riot-Sarcey, l'autre par Yves Bénot et Catherine Lévy) et de l'amendement du texte fusionné par Pierre Bourdieu.

[2] dont nous ne mentionnons pas les noms au cas où ils voudraient garder l'anonymat.